



SAINT-ALBAN D'HURTIÈRES

Plan Local d'Urbanisme

5.2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

PROJET ARRÊTÉ PAR DÉLIBÉRATION DU : 25 MARS 2022
PROJET APPROUVÉ PAR DÉLIBÉRATION DU :

Le droit de préemption urbain (DPU) s'applique à l'ensemble des zones U du PLU.